

cher de pair avec notre époque et assumer nos responsabilités envers les pauvres. Je me demande s'il en est vraiment ainsi, car, dans un débat comme celui-ci, on ne peut se contenter de dire qu'on a étudié les répercussions probables d'une augmentation de 25c. et qu'on est arrivé à tel et tel chiffre. Ce n'est pas aussi facile que cela.

J'ai été convaincu qu'il fallait discuter cette question avec les provinces. Je crois qu'on l'a fait puisque le ministre l'a dit. Nous ne pouvons, à mon avis, nous engager sur ce terrain sans examiner au préalable avec les provinces ce sujet complexe et épineux. Je crois savoir que certaines d'entre elles s'inquiètent déjà que le salaire minimum soit porté à \$1.75. Quelle en est la raison? Elle est très simple. Le gouvernement fédéral est censé faire preuve de qualités de chef responsable. Lorsqu'il dit aux provinces que le salaire horaire minimum devrait être de \$1.75, certaines d'entre elles rétorquent qu'il leur est impossible d'assumer un tel fardeau. Ces provinces de faible croissance économique soutiennent qu'en les forçant à emboîter le pas, leurs industries en souffriraient directement. Peuvent-elles en fait assumer ce fardeau? J'aurais voulu que mes amis aient étudié plus attentivement la question. Je reconnais au député de Sault-Sainte-Marie le mérite d'avoir prévu les arguments, mais j'aurais souhaité qu'il les eût encore mieux approfondis.

Je dois m'en remettre aux recommandations du comité permanent, car j'ai l'impression que nous sommes ici sur un terrain glissant. En effet, si vous commencez à aider ceux que frappe la misère, vous finirez par ne plus accorder d'aide d'aucune sorte. C'est là le dilemme auquel nous devons faire face. Notre aide en sera-t-elle une pour vrai? Si vous placez le fardeau sur une industrie marginale, il se peut qu'elle ne puisse accepter de payer le salaire minimum, parce que cela l'obligerait à fermer ses portes. Qui aiderions-nous en pareilles circonstances? Si une province autorise un salaire minimum inférieur à celui d'une autre province, pourquoi une industrie ne transférerait-elle pas ses pénates d'une province à l'autre? Aidons-nous véritablement quelqu'un en agissant ainsi? Le point central de mon discours est que si nous ne faisons pas attention, nous pouvons faire tort aux industries de main-d'œuvre. Nous ne devons rien négliger pour favoriser le progrès économique et créer un plus grand nombre d'emplois, au lieu de produire un climat qui réduit le nombre des emplois.

Malgré mon désir de me ranger à l'opinion de mes amis, ce que j'ai tenté selon mes modestes moyens de faire ressortir, c'est que nous devons assumer la responsabilité de peser le pour et le contre et prendre une décision ferme; je ne peux donc appuyer leur amendement. Si, en fait, nous commençons à jouer avec cet argent, qu'est-ce qui nous empêche de hausser le salaire minimum à \$3, puisque nous prétendons vouloir en assumer la responsabilité, et envisager ensuite les conséquences? Pourquoi ce chiffre magique de 25 cents? Pourquoi pas \$4? Mes amis savent qu'une fois rendu à un certain niveau, les ramifications dépasseront l'entendement et seront peut-être sans solution. Moi aussi je m'inquiète de ceux qui se trouvent au bas de l'échelle. Dans un pays comme le nôtre prospère et nanti d'un riche patrimoine, on ne doit pas avoir quatre millions d'indigents. Nous

devons stimuler notre économie, créer d'autres emplois, produire plus de biens de consommation et entretenir un climat favorable à la hausse des salaires. Je suis à vrai dire troublé par les arguments que l'on avance, mais ils n'ont pas ébranlé ma première conviction, c'est-à-dire, que nous devons procéder avec circonspection et songer à ce qui se produirait si nous devions accepter l'amendement proposé par le NPD qui réclame la hausse du salaire minimum à \$2. Nous ne pouvons donc appuyer la motion du NDP.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est incroyable.

M. Steve Otto (York-Est): Avant que le ministre ne se lève pour répondre à ces observations, je lui demanderais de nous donner son avis sur plusieurs sujets qui ont été abordés dans la discussion. En fait, ces questions sont très importantes. La déclaration du député de Sault-Sainte-Marie devrait être commentée. Il part du principe que le gouvernement fédéral est l'agent négociateur de tous les travailleurs non syndiqués. Si tel est le cas, cette loi nous amène sur une voie que j'ignorais et le ministre devrait dire si nous sommes effectivement l'agent négociateur de la main-d'œuvre inorganisée qui relève de la juridiction fédérale. Si tel est le cas, nous devons examiner le problème, mais je prétends que tel n'est pas l'objet du projet de loi.

● (2.20 p.m.)

Cette mesure ne propose pas non plus l'établissement de salaires raisonnables. Je crois que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a insisté sur ce point. Qu'est-ce qu'un salaire équitable? Je lui signale, ainsi qu'au député de Sault-Sainte-Marie, juriste éminent, que cette mesure est d'ordre juridique; elle fixe le salaire minimum exigé par la loi et non ce qu'il serait raisonnable de payer, car il y a une grande différence entre les deux. Si nous devons vraiment accepter un montant équitable, pourquoi serait-ce \$2? Prenons à ce propos l'exemple d'un gardien de banque qui gagne \$2 l'heure, soit le taux proposé par le député. Ne devrions-nous pas le comparer au gardien d'une usine Ford, qui gagne \$3.30 ou \$4.20 de l'heure? En quoi est-ce juste de dire qu'il doit gagner \$2 l'heure, tandis que son homologue d'une entreprise organisée reçoit le double? Ce n'est sûrement pas le but de la loi, qui vise à établir un salaire minimum,—et non pas nécessairement juste—en tenant compte de toutes les circonstances.

Avant d'accepter ce point de vue, examinons les problèmes auxquels nous nous heurterons en haussant le salaire à \$2 ou, comme le propose le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) pourquoi pas à \$2.50 ou \$3? Que doit-on faire du travail périphérique? Nous ne parlons pas du revenu principal mais du travail périphérique. Le député de Winnipeg-Nord-Centre doit reconnaître qu'un grand nombre de jeunes qui passent directement de l'école au marché du travail ne représentent vraiment pas une grande valeur économique pour une entreprise, car ils sont encore en formation. Prenons l'exemple de la secrétaire qui vient tout juste de quitter l'école et qui